



HAL
open science

L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE COMME PATRIMOINE ET L'EVOLUTION DES MODES DE VIE: CONTRADICTIONS ET PROBLEMES

Daniel Pinson

► **To cite this version:**

Daniel Pinson. L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE COMME PATRIMOINE ET L'EVOLUTION DES MODES DE VIE: CONTRADICTIONS ET PROBLEMES. PRESERVATION DU PATRIMOINE BATI AU MAGHREB, Institut du Monde Arabe, Jan 1991, Paris, France. halshs-01564381

HAL Id: halshs-01564381

<https://shs.hal.science/halshs-01564381>

Submitted on 18 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Daniel Pinson, LAUA, Ecole d'Architecture de Nantes

L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE COMME PATRIMOINE ET L'EVOLUTION DES MODES DE VIE: CONTRADICTIONS ET PROBLEMES

Communication au Colloque PRESERVATION DU PATRIMOINE BATI AU MAGHREB
(IMA 29-31 janvier 1991)

Résumé :

L'architecture domestique populaire n'est devenue une catégorie du patrimoine qu'assez récemment. Elle était plutôt, jusque dans les années 60, le parent pauvre de l'architecture monumentale, et lorsque l'on s'y intéressait, c'était la plupart du temps pour en conserver quelques exemplaires isolés, témoin d'un monde disparu. Ainsi en a-t-il été, semble-t-il, de l'architecture rurale.

Depuis, les préoccupations patrimoniales se sont notablement élargies. La ville moderne, en étendant sa volonté de conquête sur les centres anciens, a suscité un mouvement de résistance puissant qui a ajouté aux patrimoines monumentaux celui de quartiers anciens menacés, voire la totalité de la ville ancienne elle-même (Venise, Fès, Sanaa...).

L'architecture domestique banale (au sens d'ordinaire) a profité de cette nouvelle attention portée à la ville ancienne: elle en est, comme l'a brillamment montré Aldo Rossi, l'élément constitutif essentiel. Mais en même temps le problème de sa sauvegarde pose de difficiles problèmes, sociaux, techniques et fonctionnels. Si l'édifice monumental voit perdurer ou évoluer sa destination initiale (ce qui n'est pas sans soulever problèmes et polémiques), l'habitat, tout en conservant généralement son usage de départ, n'est pas sans être assailli par les effets conjugués et multipliés des mutations urbaines, de l'évolution des structures familiales, des pratiques domestiques et souvent des entreprises spéculatives.

Nous nous attarderons ici, plus particulièrement, à deux contradictions qui semblent encore plus aiguës au Maghreb qu'en Occident. La première, bien connue, oppose d'une part une typologie architecturale précise, mais peut-être dépassée, et d'autre part une nouvelle structure familiale et des modes de cohabitation souvent imposés par le contexte économique. La seconde, moins nettement perçue, mais dont le relief est particulièrement net au Maghreb, oppose d'une part la tendance à l'ouverture et à l'appropriation culturelle publique qu'engendre la notion de patrimoine et d'autre part le privilège donné à l'intérieur (Wust el-dar en particulier) dans le traitement architectural de l'habitation, intérieur normalement strictement fermé à la pénétration étrangère.

En Europe cette contradiction trouve en partie sa résolution dans l'accent mis sur la façade. A défaut de lui donner à voir ses intérieurs, l'habitat offre au public l'ordonnance souvent soigneusement traitée de ses limites physiques avec la rue. Au Maghreb cette "présentation de soi" se limite au plus à la porte et les trésors de l'architecture vont plutôt se déployer dans la cour intérieure. Car si intéressant dans ses configurations soit par ailleurs le Derb, alternant le mutisme de ses murs et l'ombre des sabat, il n'est pas, comme l'est la rue en Europe, la vitrine (ambiguë) d'un autre espace (à découvrir ou non), mais l'écran d'un espace qui reste encore secret et protégé.

Il y a donc, à ce carrefour de l'extension de l'intérêt public porté à l'architecture domestique, de la tendance au passage à la famille restreinte et de la cohabitation plus ou moins forcée dans les maisons des grandes (au sens d'élargies) familles d'antan, un complexe de contradictions peut-être plus difficiles à identifier et donc à résoudre au Maghreb qu'ailleurs, au delà des inerties politiques et spéculatives qui s'y ajoutent encore.

Daniel Pinson
Ecole d'Architecture de Nantes

L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE COMME PATRIMOINE ET L'EVOLUTION DES MODES DE VIE: CONTRADICTIONS ET PROBLEMES

Communication au Colloque PRESERVATION DU PATRIMOINE BATI AU
MAGHREB

(IMA 29-31 janvier 1991)

La notion de patrimoine est une notion malcommode, dès le moment où elle a trait à la dimension culturelle. On peut s'interroger sur les circonstances qui ont vu l'adoption, par la sphère du culturel, de ce terme qui qualifie la possession d'un bien par une personne ou un groupe privés. Il est vraisemblable que cet emprunt ait quelque chose à voir avec l'apparition du musée (1): il crée, en dehors de la possession et de la collection privée, le patrimoine collectif de la nation, propriété de l'État, contenu dans ses musées et les quelques édifices majeurs, voire prestigieux, acquis par lui. L'idée de patrimoine est en ce sens une idée de la société et de la pensée moderne en Occident, qui dissocie la contemplation de l'œuvre de sa possession et de son usage. D'où cette autre idée que le rapport à l'œuvre d'art n'est pas tant d'en avoir la possession privée que d'en avoir la jouissance intellectuelle. Idée généreuse de la pensée des Lumières, mais aussi idée quelque peu violentée par les enjeux de la société marchande, qu'ils se traduisent par les enchères en salle de vente ou la spéculation en milieu urbain.

Et si l'idée de patrimoine culturel apparaît avec la modernité occidentale, elle se construit aussi dans les méandres d'une histoire qui fait s'affronter les valeurs universelles des nouvelles sociétés démocratiques et les valeurs spécifiques des nations qui conquièrent leur indépendance contre les tyrannies impériales et le despotisme. Cette alternance (ou cette simultanéité) qui oppose au XIXe siècle néo-classicisme et romantisme, Winckelmann et Viollet-le-Duc, reste encore aujourd'hui à l'ordre du jour, à moins que les deux termes de cette opposition, peut-être fausse, ne puissent aujourd'hui se rencontrer : le patrimoine serait ainsi à la fois le ferment d'une identité à réaffirmer et la contribution au respect de l'autre par l'intégration des patrimoines nationaux au patrimoine mondial de l'humanité.

Car finalement la préservation du patrimoine, l'accès élargi du public à sa connaissance (par les moyens modernes qui décuplent les efforts du musée : le voyage, la visite, la reproduction photographique, le livre d'art, la revue...) sont autant une contribution à la mise en confiance de l'homme qui est dans la filiation (l'héritier direct) de la culture concernée qu'au sentiment de respect de celui qui fait la démarche de la reconnaître et de l'apprécier. Affirmation de l'identité, reconnaissance de la diversité culturelle des sociétés, voilà ce que peut apporter le développement du patrimoine dans sa dimension culturelle, dimension qui ne trouvera sa mise en valeur qu'à travers les moyens matériels et les dispositifs appropriés à un monde en évolution, mais aussi l'intérêt et le soutien intellectuel large et fervent qu'y mettront ceux qui en sont les dépositaires (les institutions internationales, les Etats, le peuple).

C'est dans cette conception générale, relative, historiquement fluctuante, que s'inscrit le patrimoine architectural, et en son sein l'architecture domestique comme patrimoine. On le sait, le patrimoine architectural s'apparente d'abord, au XIX^{ème} siècle, au monumental, en tant qu'édifices inscrits sur le sol national, témoins d'un génie de la nation (du peuple) rivalisant avec les monuments de l'Antiquité. Au temple correspond (et s'oppose) la cathédrale. Si l'architecture domestique mérite quelque considération, cela n'est qu'à titre accessoire. En ce sens, malgré l'attention que portent Viollet-le-Duc, puis Garnier, l'architecte de l'Opéra, à l'"habitation humaine" (2), le XIX^{ème} siècle circonscrit malgré tout le patrimoine à la grande architecture, celle des monuments et des palais, grandes demeures privées. Ainsi la tradition qui s'instaure en matière de préservation et de restauration est celle qui consiste à reconstituer un état idéal du monument, à le dégager des scories encombrantes (souvent domestiques) qui le noient dans le tissu urbain. Un corps spécial d'architectes, les plus brillants des Beaux-Arts, (et dont faillit être Prost s'il n'eut rejoint Lyautey au Maroc) (3), est attaché à cette tâche: les Architectes des Bâtiments civils et Palais nationaux.

En réalité, c'est en dehors de ce corps que naîtra en France, mais aussi au Maghreb, un intérêt pour l'architecture domestique mineure, en particulier avec la création du Musée des Arts et Traditions populaires. Fondée en 1937 par Paul Rivet et Georges-Henri Rivière (4), cette institution développera un immense chantier de recensement typologique de l'architecture rurale, auquel elle associera les architectes, et dont on mesure les résultats aujourd'hui à travers la série d'ouvrages sur "L'architecture rurale française" (5). Il est à noter par ailleurs que cette entreprise a des bribes d'équivalence au Maghreb avec les "Cahiers des Arts et Techniques d'Afrique du Nord" (6) dont la parution laborieuse commence en 1951.

Pour ce qui la concerne, l'architecture domestique urbaine mineure n'a été véritablement prise en compte qu'à la faveur du grand élan de protection de la ville apparu dans les années 60. En France la Loi Malraux de 1962 vient s'interposer à l'application agressive des vulgates de la Charte d'Athènes, jusque dans les vieux centres urbains. Dans ce manifeste moderniste, le Chapitre "Patrimoine historique des villes", dans ses Points 65 à 70, fait la critique (je cite le Point 67) "des esprits, plus soucieux d'esthétisme que de solidarité, (qui) militent en faveur de certains vieux quartiers pittoresques, sans se soucier de la misère, de la promiscuité et des maladies que ceux-ci abritent." La Charte fait alors au maximum table rase, dans l'esprit du Plan Voisin de Le Corbusier, tout en restant dans une optique parfaitement classique (académique) de la conservation (je cite encore, cette fois l'intitulé du Point 69): "La destruction de taudis à l'entour des monuments historiques fournira l'occasion de créer des surfaces vertes" (7).

Dans les années 70 se fait jour un puissant mouvement de critique contre les "rénovations-déportations". Les protestations anciennes d'historiens comme Lewis Mumford retrouvent une écoute, tandis que les opinions critiques d'un petit nombre d'architectes se multiplient et trouvent écho à Paris, à Amsterdam, à Bruxelles et surtout en Italie, en particulier à Bologne (8). Dans ce sanctuaire de l'architecture monumentale, la prise de conscience des menaces qui pèsent sur la ville historique dans

sa globalité s'appuie sur des contre-propositions théoriques dont "L'architecture de la ville" (9) de l'architecte Aldo Rossi est sans doute l'illustration la plus magistrale. La ville y est considérée dans sa globalité comme une "œuvre d'art", "objet de nature, sujet de culture", dit Aldo Rossi, en empruntant à la fois à L. Mumford et à C. Lévi-Strauss (10) et en renouant ainsi avec une idée très présente chez Alberti (11). Par là-même, l'art architectural ne peut se résumer à quelques monuments exceptionnels ; en effet l'habitation, comme élément de base principal de l'urbain, façonne de manière essentielle la forme de la ville, participe à sa création comme "artefact". La ville, comme les monuments (les "édifices singuliers", dit Aldo Rossi) qui y trouvent place ne peuvent se concevoir sans le quartier, s'abstraire arbitrairement de la morphologie historiquement constituée par la succession des "fragments urbains". La ville est ainsi un dépôt de l'histoire qui, dans les particularités de son inscription territoriale et la spécificité d'existence de sa communauté humaine, engendre "un génie du lieu".

L'architecture domestique mineure a ainsi durement acquis ses titres de noblesse et on peut dire qu'elle a gagné cette nouvelle considération de concert avec la ville, car d'une certaine manière l'architecture domestique urbaine est la ville elle-même: on ne peut plus envisager, comme le faisaient aussi bien la tradition des Monuments historiques que la Charte d'Athènes raser les habitations et, je cite un extrait du point 66, n'en "conserver (que) certaines... à titre documentaire dans les cas où l'on se trouve devant des constructions répétées". Ainsi, en ayant pris conscience que la ville dans sa globalité pouvait être un patrimoine architectural précieux, on est conduit inévitablement à préserver ce qui est à la base de son existence comme forme matérielle concrète, son architecture domestique dans son ensemble, somme d'habitations à la typologie précise, subtilement articulée au tracé des rues et aux accents des édifices majeurs et singuliers.

L'expérience bolonaise (12), même si elle n'est pas exempte de faiblesses (13), a sans doute été, dans les années 75, l'illustration la plus notable de cette nouvelle démarche, offrant ainsi aux autres villes du monde les leçons d'une approche soucieuse de conjuguer préservation de la ville ancienne et maintien sur place de la population résidente.

Toutes ces considérations introductives et assez générales étaient, me semble-t-il, nécessaires : leur objet était de faire apparaître la relativité du concept de patrimoine, son étroite dépendance de l'histoire et sa reconstruction continuelle. Elle est paradoxale vis-à-vis de la transtemporalité que l'on affecte à l'œuvre d'art, qui, sur un autre plan, pour traverser le temps comme objet matériel, implique la préservation, invitation à l'immobilisme en matière d'attitude patrimoniale. Ces généralités vont me permettre de poser à présent et de manière plus précise le problème de la protection du patrimoine domestique en regard d'une double relation : en premier lieu vis-à-vis de son adaptation à un monde social en évolution, en second lieu vis-à-vis des conséquences culturelles et pratiques de son inscription dans le patrimoine. Le premier aspect, assez largement connu, pose la question du décalage entre la typologie d'origine de l'architecture domestique avec les modes de vie actuelle; le second concerne la difficulté qu'il y a à concilier l'usage privatif de l'habitation et l'appropriation culturelle publique qu'entraîne

l'appartenance au patrimoine architectural. (Je me situe ici en dehors d'autres contraintes juridiques et réglementaires liées aux avantages et inconvénients matériels du classement ou de l'inventaire).

Je vais envisager la question dans une perspective comparatiste qui fera alterner situations européenne et maghrébine, pour mieux faire ressortir comment une préoccupation initialement occidentale peut (ou ne peut pas) trouver d'application directe au Maghreb, et j'essaierai en dernier lieu de proposer quelques pistes dans la manière de résoudre concrètement, architecturalement, ce problème dans les médinas maghrébines. Par ailleurs, je tiens à dire tout de suite que je ferai abstraction, tout en pensant qu'ils sont fondamentaux, des aspects politiques de la question, en particulier tout ce qui contribue à faire des médinas maghrébines des espaces populaires surdensifiés à l'extrême, dont l'occupation dramatiquement critique accélère les difficultés sociales des populations et la dégradation physique du bâti. Il est nécessaire d'y trouver une solution qui, à première vue et dans certains cas, ne pourra exclure le départ d'une partie de la population, sans que cela compromette toutefois le caractère populaire et traditionnel de ces quartiers.

En plus des études historiques et archéologiques habituelles de la conservation du patrimoine monumental, il est désormais nécessaire de procéder à un travail typologique sur l'habitat : ce mode d'analyse architecturale, né des questionnements nouveaux sur la ville dont il a été question plus haut, a démontré son efficacité, tant comme outil de connaissance de la ville que comme préalable pour intervenir d'une manière pertinente sur sa structure afin d'en assurer la préservation et en même temps l'adaptation sociale. L'exemple bolonais est, là encore, particulièrement intéressant. L'outil typologique peut toutefois se concevoir de nombreuses manières, depuis celle qui privilégie unilatéralement les configurations formelles et constructives, jusqu'à celle, à mon avis plus pertinente, qui lie la structure formelle à la strate sociale de destination. Ainsi considéré, le type identifié permet de faire la relation entre une structure familiale, des usages et des représentations idéologiques historiquement situées. La mise en évidence de ces caractéristiques permettent ensuite de distinguer ce qui, d'une part, doit être conservé de la forme architecturale, comme éminemment significatif du type et de formellement déterminant dans la structure de la ville, et ce qui, d'autre part, doit être dépassé comme inadaptation à des conditions d'habitabilité et des modes de vie contemporains.

Ainsi, au lieu d'une stricte restauration, c'est-à-dire la seule remise en état originel de l'édifice, peut-on parvenir par cette méthodologie à préserver l'essentiel de la structure et de la forme architecturale, tout en apportant des modifications, dans l'aménagement interne, compatibles avec un mode de vie actuel. Cette démarche me paraît valable pour les maisons des médinas maghrébines. Son préalable (ou son introduction) implique donc une étude typologique solide, mettant en évidence les caractéristiques du type, notamment ses correspondances avec la vie domestique historiquement datée pour laquelle il a été conçu. Il faut ensuite procéder à cette redistribution qui rend l'aménagement nouveau à la fois respectueux des qualités architecturales du type et des modes de vie actuels des familles logées. Or la difficulté est bien là : la typologie de la

grande maison urbaine de la médina maghrébine est appropriée à la nature et au fonctionnement de la famille arabe élargie: sa taille est importante, elle sépare les sexes plutôt que les couples, elle est introvertie, fermant ses murs sur un ensemble de pièces distribuées autour d'une cour, élément architectural qui reçoit souvent l'attention prioritaire dans son traitement : rigueur de la géométrie, richesse de la décoration. Or, si la taille de la maison la rend aujourd'hui susceptible d'accueillir plusieurs familles d'une taille plus réduite, son organisation introvertie rend la cohabitation de ces familles, non nécessairement parentes, difficile. Ceci explique la présence d'écrans de toile ou de plastiques, que l'on voit souvent se répandre dans la cour des maisons et qui servent aux familles à protéger leur intimité respective.

Il y a là une difficulté architecturale sérieuse dès le moment où l'on veut sortir de la solution par trop simpliste de la pure restauration : comment faire d'une grande maison monofamiliale introvertie un lieu d'habitat plurifamilial respectueux d'intimités encore très protégées. L'habitat populaire contemporain, en particulier celui sur lequel j'ai travaillé au Maroc (14), nous montre comment les habitants procèdent pour résoudre ce type de difficulté, en maintenant dans les habitations des espaces centraux couverts, au cœur d'appartements superposés.

Mais en médina, il paraît difficile de porter atteinte à la cour, à *wust el-dar*, élément essentiel de l'architecture domestique. Avant de revenir à ce problème de redistribution, il me faut examiner la seconde difficulté spécifique au patrimoine domestique maghrébin et qui conduit là encore à l'aborder d'une autre manière qu'en Europe. En effet, si les constructions domestiques présentent, tant au Maghreb qu'en Occident, les termes d'une nette opposition entre le public et le privé, elle ne s'exprime pas de la même façon dans chacune de ces deux aires culturelles. Certes, dans l'une et l'autre, cette division reste problématique en regard de la notion de patrimoine culturel, dans la mesure où l'accessibilité publique culturelle qu'implique la notion de patrimoine artistique entre en contradiction avec le caractère privatif de l'usage de l'habitat. D'une certaine manière, cette contradiction trouve en partie sa résolution dans le changement d'affectation de certains édifices domestiques, en particulier les grandes demeures, devenant ainsi hôtel (Palais Jamaï à Fès), centre culturel (Dar Hussein à Tunis) ou musée (Dar Batha à Fès, Musée Querini-Stampalia à Venise, restructuré par Carlo Scarpa, Musée Picasso, restructuré par Roland Simounet dans l'Hôtel Salé à Paris...).

Mais, plus globalement, l'opposition public/privé, dehors/dedans, extérieur/intérieur n'a pas en Occident cette radicalité qu'elle revêt au Maghreb. En Europe la façade entretient une certaine relation de continuité avec l'intérieur, elle est une "présentation de soi" qui, selon les circonstances historiques, la nature des quartiers, les règlements édilitaires, singularisera ou intégrera la travée, la séquence de façade participant au front de rue, lui donnant un maximum de signification par le traitement de la modénature, de la saillie des balcons, la hiérarchie lisible des niveaux, la dimension des ouvertures, etc., donnant une indication, et même, par la transparence relative des ouvertures (et plus au nord, à Amsterdam, qu'au Sud, à Toulouse), levant un coin de voile sur l'ambiance domestique intérieure.

Au Maghreb, rien de tout cela: l'intérieur est sacré, inviolable et impénétrable pour l'étranger, comme on le sait, par l'accès comme par le regard (15). La demeure exprime ainsi par ses murs extérieurs quasiment aveugles la clôture radicale entre le monde dangereux de l'espace public, monde des hommes, de leurs activités et des "mauvais génies", et le monde sacré de la famille. La maison va jusqu'à dire ainsi, par la nudité des murs qui donnent sur le *derb* (l'impasse qui conduit à quelques maisons), l'hostilité du monde et le repli défensif qu'elle lui oppose, en réservant par ailleurs la totalité du déploiement de la richesse architecturale et décorative dans *wust el-dar* d'abord et les pièces de réception et de vie ensuite. Le *derb* lui-même, annonce de l'entrée de la maison (on dit souvent "driba" au Maroc, petit *derb*), frappe par son étroitesse, le silence de ses murs et l'obscurité de ses passages sous les *sabat* (les encorbellements des maisons sur le *derb*), les coudes souvent nombreux qui créent une suite de séquences empêchant toute perspective (*derb Sba Laouyat*, l'impasse des "sept virages" près de la Mosquée Qaraouiyine à Fès est exemplaire à ce titre). Une telle configuration accentue le sentiment d'impénétrabilité, même si elle éveille par ailleurs l'attrait séduisant du mystère, comme l'écran d'un secret caché ou l'écrin d'un joyau protégé. Seules les portes, les échauguettes permettant le contrôle des visites, quelques jours de souffrance protégés par des fers ouvragés et quelquefois les colonnettes engagées dans l'angle des murs comme à Salé, viendront apporter le contraste d'un détail travaillé qui accentuera d'autant mieux la nudité du mur.

Mais, de surcroît, le *derb* lui-même doit être considéré comme une voie dissuasive pour l'accès à l'aire résidentielle: la ville arabe exclut la mixité de l'activité professionnelle ou commerciale et de la fonction résidentielle, telle que nous la connaissons en Europe jusqu'à la fin du XIX^{ème}. La rue soukrière, qui relie les portes opposées et traverse ainsi la ville n'est en général bordée que de boutiques et d'ateliers. Il s'agit donc, à la différence du *derb*, d'espaces totalement ouverts sur la voie, débordants d'articles à montrer, à sentir, à toucher, à palper, voire à goûter, de toute façon à marchander et à vendre (après de savantes et en général conviviales négociations), là encore un spectacle, mais sans écran, très public, fort contrasté en regard du mutisme du *derb*.

Ainsi l'architecture domestique urbaine des médinas est-elle doublement protégée: d'abord par la rue soukrière, qui étale en abondance les produits de la consommation domestique (mais les présente dans l'ordre de la vente et non dans celui de l'usage domestique), et qui interpose entre elle et l'aire résidentielle la rangée de ses boutiques, ouvertes comme de multiples scènes aux innombrables spectateurs de la rue; ensuite par le *derb*, corridor, étroit, nu, sombre et labyrinthique, accès dissuasif à la demeure, elle-même repliée derrière ses murs quasiment aveugles.

Quel intérêt y a-t-il, alors, à dévoiler un espace qui se refuse à la démonstration (il y a d'ailleurs, là aussi, une dimension qui ne renvoie pas seulement à la famille arabe, mais aussi aux règles de vie inspirées par l'Islam, tendant à privilégier les valeurs intérieures plutôt que leur extériorisation)? Comment traiter authentiquement l'expression de cette opposition entre public et privé, au centre de laquelle l'architecture domestique est particulièrement concernée, et cela d'autant plus que cette opposition, qui a, dans le monde occidental, la forme du dialogue contrasté, a, dans la médina, celle de la coupure

radicale? Comment, de plus, en maintenir l'expression comme marque fondamentale de l'urbanisme arabe, alors que cette opposition, tout en restant assez nette, paraît évoluer, comme en témoignent là encore les percements des murs extérieurs, sauvages dans les médinas, volontaires dans les lotissements? Comment, enfin, concilier les exigences éthiques, encore actuelles, inscrites dans cette coupure et en même temps accéder à l'idée d'ouverture à la curiosité publique qu'entraîne l'appartenance au patrimoine, alors même que l'essentiel de l'intérêt architectural est replié dans l'intérieur, théoriquement inaccessible?

On pourrait, dans le fond, se contenter de dévoiler la richesse architecturale de cette intériorité dans les quelques demeures prestigieuses restructurées pour d'autres fonctions que résidentielles, comme nous l'avons évoqué plus haut, ou encore se contenter, comme l'avaient fait Jean Galloti et Albert Laprade (16), ou comme l'a fait plus récemment Jacques Revault (17), du médium documentaire, du beau livre. Mais, en regard de ce qui a été dit en introduction, ce serait à mon sens un retour en arrière et condamner peut-être définitivement l'existence matérielle de l'architecture domestique urbaine mineure, et surtout la condamnation de la ville dans sa globalité, puisque la disparition de la plus grande partie de l'habitat ancien entraînerait avec elle la forme de la ville, sa silhouette, son épannelage, sa texture et sa couleur déjà menacées.

Il faut donc trouver d'autres alternatives, ne se contenter ni du classement et de l'inventaire, qui sanctionneraient la disparition de la ville, ni de la restauration pure et simple, qui dévitaliserait la ville pour en faire un vaste musée. Cette dernière solution, on le sait, condamnerait les habitants modestes à l'exclusion au profit d'une élite résidentielle autochtone et de cohortes de touristes étrangers. Sur tout cela, on est en général d'accord, sauf que les politiques qui le permettraient n'arrivent pas à suivre, et qu'au contraire, en bien des médinas, les choses se détériorent. Mais au-delà de ce constat d'accord pour substituer une réhabilitation à la simple restauration et permettre ainsi le maintien d'une population qui contribue souvent à entretenir économiquement et socialement une urbanité en adéquation avec la forme de la ville (18), il y a lieu de penser très concrètement les modalités sociales, culturelles et spatiales par lesquelles on peut rendre cohabitables par des familles sans lien de parenté des maisons destinées à la famille élargie et leur conserver des qualités d'intimité qui fondent encore ce rapport de l'extérieur à l'intérieur dans les sociétés arabes. Il faut également trouver la résolution subtile de cette contradiction entre le caractère culturel public de la notion de patrimoine et le caractère replié et secret de l'architecture domestique. Ainsi tout en conservant leur fonction résidentielle, certaines grandes maisons, divisées en appartements, pourraient ouvrir la beauté de leur cour à la curiosité culturelle, tout en réservant à leurs habitants l'intimité de cours plus privées. Une telle recherche n'est pas impensable, lorsque l'on sait que les grandes maisons disposaient de logements d'hôtes et de courettes de service parfois fort convenables en surface. C'est simplement là une piste au terme d'une réflexion qui visait à attirer l'attention sur le fait que la notion de patrimoine, si relative historiquement, doit aussi trouver le chemin approprié à la culture dans laquelle elle s'introduit.

NOTES

- (1) Jean Lacoste, *L'idée de beau*, Bordas, 1985.
- (2) Viollet-le-Duc, *Histoire de l'habitation humaine*, Hetzel, Paris, 1875; Ch. Garnier et A. Ammann, *L'Habitation humaine*, Hachette, Paris, 1892.
- (3) Henri Prost in *Urbanisme*, n° 88, 1965.
- (4) *Ethnologie Française*, T 16, n° 2, avril-juin 1982.
- (5) *L'architecture rurale française, corpus des genres, des types et des variantes*, Musée des Arts et Traditions Populaires, Berger-Levrault Editeur, Paris.
- (6) Voir l'avant-propos de Jacques Revault dans le n° 5 des *Cahiers des Arts et Techniques d'Afrique du Nord*, Privat, Toulouse, 1959.
- (7) Le Corbusier, *La Charte d'Athènes*, Minuit, Paris, (1942) 1957.
- (8) *L'architecture d'aujourd'hui*, n° 180, "Centres historiques", juillet-août 1975.
- (9) Aldo Rossi, *L'architecture de la ville*, L'Esquerre, Paris, 1981 (éd. italienne 1966).
- (10) Ibid.
- (11) Françoise Choay, *La règle et le Modèle*, Seuil, Paris, 1980.
- (12) P.L. Cellati, R Scannavini, C. de Angelis, *La nouvelle culture urbaine, Bologne face à son Patrimoine*, Seuil, Paris, 1981 (éd. italienne 1977).
- (13) Bernard Lègé, "Une réhabilitation sociale" in G. Althabe et alii, *Urbanisation et réhabilitation symbolique*, Anthropos, Paris, 1984.
- (14) Daniel Pinson, *Modèles d'habitat et contre-types domestiques au Maroc*, Fascicule de recherche n° 22, URBAMA, Tours, 1991.
- (15) Jean-Charles Depaule, avec Jean-Luc Arnaud, *A travers le mur*, Alors, CCI, Centre G. Pompidou, Paris, 1985.
- (16) Jean Galloti, *Le jardin et la maison arabe au Maroc*, Albert Lévy, Paris, 1926.
- (17) Jacques Revault et alii, *Palais et demeures de Fès, de Tunis...*, CNRS, 1980-1989.
- (18) *Présent et avenir des Médinas*, fascicule de recherche n° 10-11, URBAMA, Tours, 1982.